

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 5

Rubrik: La Croix-Rouge et la Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge et la Suisse

Les deux organisations internationales de la Croix-Rouge, le C. I. C. R. et la Ligue, ont leur siège à Genève, ville d'Henri Dunant

Le Comité international de la Croix-Rouge C. I. C. R.

qui siège à Genève est le successeur direct du Comité créé en 1863 à l'appel d'Henri Dunant. Il a pour tâche et devoir de maintenir dans le monde la volonté d'aide aux victimes des guerres et d'assistance aux combattants formulée par son fondateur et précisée par les Conventions de Genève. Avec l'Agence internationale des prisonniers de guerre organisée lorsque la situation le demande, et qui dépend de lui, le C. I. C. R. a un rôle universel. Ses missions ou ses délégations interviennent partout où leur assistance peut et doit aider à sauver des vies, à protéger des hommes et à apaiser des souffrances.

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge

créée en 1919 et qui a son siège à Genève également, est une fédération de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, dans leurs pays respectifs, appliquent les principes et les Conventions de Genève. Son Conseil des gouverneurs, où la Suisse est représentée par le président de la Croix-Rouge suisse, coordonne l'action des différentes sociétés, étudie de nouveaux moyens d'action et de nouvelles conventions qui rendront l'action de la Croix-Rouge toujours plus efficace et plus large et les propose à la ratification des différents pays comme à l'application des Croix-Rouge nationales.

La Croix-Rouge suisse, organisation nationale, travaille en Suisse et pour la Suisse entière

La Croix-Rouge suisse, votre Croix-Rouge

a pour tâche essentielle l'application et l'extension en Suisse des principes et des activités de la Croix-Rouge tels que les différentes Conventions qui ont été signées depuis la première Convention de Genève en 1863 les ont précisés et définis.

Entre toutes les tâches qui incombent de ce fait à la Croix-Rouge suisse, trois d'entre elles revêtent actuellement une importance particulière: son service de transfusion sanguine, l'organisation des secours sanitaires volontaires et celle de l'aide à la population civile en cas de catastrophes ou de guerre. Mais elle ne peut négliger pour cela tant d'autres tâches, à commencer par le maintien de l'Ecole de perfectionnement pour infirmières de Zurich et des Ecoles d'infirmières du Lindenhof à Berne et de La Source à Lausanne.

Son Secours aux enfants créé au cours de la deuxième guerre mondiale a pour mission d'apporter aux enfants étrangers, victimes innocentes des guerres et de leurs suites, l'aide et le secours que peut leur offrir notre pays demeuré neutre et épargné par la guerre. Avec le parrainage de maisons d'orphelins de guerre et l'aide aux millions d'enfants réfugiés, l'hospitalisation en Suisse d'enfants étrangers pré-tuberculeux reste sa préoccupation essentielle.

Sa Croix-Rouge de la Jeunesse entend faire connaître, avec la collaboration des écoles et de leurs maîtres, les principes de base de la Croix-Rouge à la jeunesse de nos cantons, et apporter ainsi, en usant de moyens pédagogiques à la portée des enfants, un élément d'éducation humaine neuf et vivant.

Ses sections cantonales ou régionales travaillent, en collaboration avec son Secrétariat central, qui est à Berne, et selon les directives de son comité central, à la réalisation dans toute la Suisse de ces différentes tâches.

VOTRE CROIX-ROUGE

Votre Croix-Rouge vous appellera à nouveau à son aide ce mois de mai qui vient.

Nous voudrions qu'à l'occasion de cette «collecte de mai de la Croix-Rouge suisse» tous nos membres, tous nos lecteurs, tous nos amis prennent à cœur d'aider à faire connaître et à faire comprendre ce qu'est la Croix-Rouge suisse et quels sont ses devoirs et ses tâches présents.